



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Mathilde LERONDEL, Catherine LOUISET, Catherine PHILIPPE, John POIRREE, Paquita ROBITAILLE, Renaud SAINT, Alain VEYRONNET

Absents excusés : Béatrice LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Isabelle PESQUET ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Approuvé par à l'unanimité.

Création d'un réseau de chaleur – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR / DSIL 2023 et du Fonds vert,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime et de la Région Normandie,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

Création d'une aire de sport et de loisirs – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

Réalisation d'un terrain de tennis – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 28 février 2023

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

Création d'un espace multisports (City stade) – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les travaux présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime au titre de la DETR 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription des dépenses au budget primitif 2023.

Dématérialisation – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion aux services du Département de la Seine Maritime pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la commune de Saint Martin de Boscherville et le prestataire de service de certificat électronique Certinomis.

Métropole – « FAA Energie »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **souhaite** bénéficier de « FAA Energie » proposé par la Métropole Rouen Normandie ;
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter le transfert de 50 % de l'enveloppe du FAA investissement 2023 vers la section de fonctionnement;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- **confirme** l'inscription des recettes au budget primitif 2023.

Manifestation « Jardins en éveil » 2023 – Prix de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la reconduction de la remise d'un « Prix de la commune » lors de la manifestation « Jardins en Eveil » 2023,
- **approuve** l'acquisition d'une œuvre en céramique d'une valeur de 200 € maximum au Pavillon des Terres,
- **confirme** l'inscription de la dépense au budget primitif 2023.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 28 février 2023

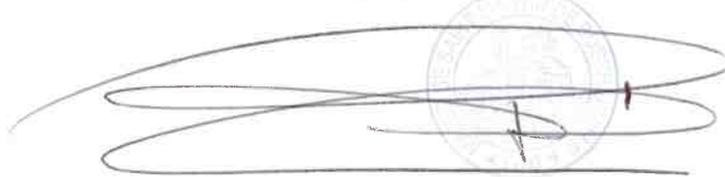
SACEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la souscription auprès de la SACEM des forfaits nécessaires à l'organisation des manifestations en lien avec la mairie (comité des fêtes, associations et école)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **autorise** le paiement des forfaits annuels et frais SACEM dans la limite de 1 000 €,
- **confirme** l'inscription de la dépense au budget primitif.

Levée du Conseil Municipal à 23H15

Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 28 février 2023, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.

